

**PUREFORM LAC ANNECY SPORT SANTE ET SPA
(LA3S)**

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 Euros
Siège social : 15 boulevard de la Corniche
74000 ANNECY

892 128 018 RCS ANNECY

**PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 30 NOVEMBRE 2025**

- I -

L'an deux mille vingt-cinq,
Le trente novembre,

La société ENSEMBLE,

Société à responsabilité limitée au capital de 7 360 000 Euros, dont le siège social est à ANNECY (74000) – 15 boulevard de la Corniche, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANNECY sous le numéro 503 876 690,

Représentée par Monsieur Pascal DROUX et Madame Véronique DROUX, Cogérants et seuls associés,

Associée Unique et Présidente de la société PUREFORM LAC ANNECY SPORT SANTE ET LAC comme titulaire de l'intégralité des 1 000 actions de 10 euros composant son capital social

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES PORTANT SUR :

- La démission de la société ENSEMBLE de ses fonctions de Présidente,
- La nomination d'un nouveau Président, la société FEAT CONSEIL,
- La délégation de pouvoirs pour les formalités.

La société FEAT CONSEIL est présente aux fins d'accepter les fonctions de Présidente.

- II -

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique prend acte de la démission, avec effet au 30 novembre à 17 heures, de la société ENSEMBLE de ses fonctions de Présidente de la société.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique décide de nommer la société FEAT CONSEIL (société par actions simplifiée au capital de 1 500 Euros, dont le siège est sis 2 avenue Simone Veil 69150 DECINES-CHARPIEU, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 938 443 066, et

représentée par sa Présidente Madame Camille BROSSET et son Directeur Général Monsieur Pierre Luc CAMIER), en qualité de Présidente de la société, pour une durée non limitée à compter du 30 novembre 2025 à 17 heures.

La société FEAT CONSEIL déclare accepter les fonctions de Présidente et que rien ne s'y oppose.

TROISIEME DECISION

L'Associée Unique confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant ses délibérations en vue de l'accomplissement des formalités de publicité prescrites par la loi.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal a été signé par l'Associée Unique et par la société FEAT CONSEIL aux fins d'acceptation des fonctions de Présidente.

DocuSigned by:
Véronique DROUX
E8010B3FDE49455...

DocuSigned by:
Pascal Droux
DFB09318F026486...

Signé par :

DA2BF27AE28F43C...

Signé par :

E0BA0F895AF1480...